

<https://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1184>



**- Arrêté du 11 juin 2021
modifiant les arrêtés relatifs à
l'obtention des dispenses
d'épreuves d'enseignement
général au certificat d'aptitude
professionnelle, au
baccalauréat professionnel, au
brevet des métiers d'art et au**

brevet professionnel

- Examens | Concours - Examens - Textes Réglementaires -

NOUVEAU

Date de mise en ligne : vendredi 2 juillet 2021

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N° 0152 du 2 Juillet 2021